



SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE

Agissons Ensemble

Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 11

Absents : 8

Pouvoirs : 5

Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 Mai, le conseil municipal légalement convoqué le 07 Mai 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, maire

Présents : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Christelle Paget, Fabien Cogno, Benoît Juliat, Caroline Fructuoso, Gérard Dumire, Cédric Brevet, David Suchet

Absents : Julien Frety, Anaïs Batteur, Sandra David-Boudet,

Absents Excusés : Céline Doneaux, Sylvain Damezin, Pierre-Arnaud Noiret, Sandrine Martin, Stella Cordenod,

Pouvoirs : de Céline Doneaux à Nathalie Beaudet, de Sylvain Damezin à Caroline Fructuoso, de Pierre-Arnaud Noiret à Christelle Paget, de Stella Cordenod à David Suchet, de Sandrine Martin à Cédric Brevet.

Secrétaire de séance : Caroline Fructuoso

● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 2 AVRIL 2025

Le procès-verbal du 02 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

● ORDRE DU JOUR DU 15 MAI 2025

- Décision Modificative n°2 : Crédit à court terme
- Participation financière formation du BAFA pour 2 agents communaux
- Vacations aux pompiers volontaires du SLIS
- Cession à titre gratuit d'un barnum par la Région
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

● DELIBERATIONS ADOPTEES

27 - 2025 Objet : Décision Modificative n°2 : Crédit à court terme

Considérant le crédit à court terme contracté auprès du Crédit Agricole Centre Est, d'un montant de 650 000 €.

Considérant que ce crédit finance en partie, les opérations suivantes :

- Création d'une ALSH, pour 400 000 €
- Création d'un mode doux route de Valeins, pour 250 000 €

Considérant que ce crédit à court terme sera remboursé en totalité par les subventions à percevoir de l'Etat au titre du Fonds Vert, du Département, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Considérant les crédits inscrits au budget primitif 2025, il convient d'ajuster le budget primitif 2025, comme décrit dans le tableau suivant :

Ouverture de crédits n° 2

Section / article / opération	Désignation	Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
R.1641	Emprunt		650 000 €
D.2131 opération 311	Création ALSH	400 000 €	
D.231 opération 318	Création mode doux Route de Valeins	250 000 €	
TOTAL		650 000 €	650 000 €

★ ★ ★ ★ ★

28 - 2025 Objet : Participation financière formation du BAFA pour 2 agents communaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que deux agents au grade d'adjoint d'animation ont participé au premier module du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), du 1^{er} Mars au 08 Mars 2025 à Thoissey.

Il explique que cette formation est indispensable pour que les agents puissent encadrer les enfants pendant le temps périscolaire.

Il sollicite la commune pour une participation financière à cette formation à hauteur de 220 € pour un agent et 170 € pour l'autre agent. Ces agents ont bénéficié de prise en charge par la CAF de l'Ain.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de participer au financement de la formation BAFA pour les deux agents

→ Pour le premier module « formation générale » à hauteur de **220 €** pour l'un et **170 €** pour l'autre agent.

★ ★ ★ ★ ★

29 - 2025 Objet : Vacances aux pompiers volontaires du SLIS

Nathalie Beudet, adjointe au Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit se prononcer sur l'allocation des vacances aux sapeurs-pompiers volontaires du SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) de la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

Elle rappelle que les vacances correspondent à une indemnisation en contrepartie de leur action en faveur des services d'incendie et de secours et pour la satisfaction de l'intérêt général.

Elle informe que celles-ci sont versées depuis quelques années et qu'il convient à la demande de la trésorerie de délibérer à ce sujet.

Elle propose que la collectivité verse les vacances à l'amicale des sapeurs-pompiers du SLIS de la commune selon le barème fixé par arrêté.

Le montant de la vacation horaire de base est fixé en fonction des grades de sapeurs-pompiers volontaires. Il est défini par période de trois ans par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé du budget.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ **ACCEPTE** le versement de ces vacances à l'amicale des sapeurs-pompiers du SLIS de la commune
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.
- ▶ **D'IMPUTER** cette dépense sur le budget de chaque année.

★ ★ ★ ★ ★

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

Vu le nouveau dispositif régional de cession à titre gratuit de barnums destinés à une utilisation par les associations locales, à destination des communes de moins de 2000 habitants,

Considérant que la cession de ce barnum à titre gratuit répond à un intérêt public local,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la cession à titre gratuit d'un barnum.
- ▶ **S'ENGAGE** à le stocker, à l'entretenir et à le mutualiser au maximum à la destination exclusive des associations locales. Elle s'engage également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées du 23/03/2025 AU 06/05/2025

★ ★ ★ ★ ★

Tour de table des adjoints :

Anthony Laidet

- La fibre optique : Réunion publique le 5 Juin à 18h à la salle des fêtes. Orange sera présent à la mairie pendant 1 semaine du 16/06 au 20/06/2025 pour leur promotion.
- Sondage Local micro-crèche « Ma p'tite Maison » : rencontre avec la communauté de communes. Suite à une nouvelle réglementation, la micro-crèche n'a pas assez d'espace au niveau des dortoirs pour accueillir tous les enfants possibles donc des travaux sont à prévoir pour un montant de 34 860 € TTC dont 80 % sont subventionnables par la CAF.

La communauté de communes demande que la commune fasse les travaux de mise aux normes ainsi que la gratuité des loyers :

Le résultat du SONDAGE effectué auprès des conseillers municipaux est le suivant :

- gratuité du loyer avec travaux = 0
- gratuité du loyer sans travaux = 0
- baisse du loyer avec travaux = 1
- baisse du loyer sans travaux = 0
- travaux sans remise sur le loyer = 10
- aucune action = 5
- vente du local 110 000 € + garage de l'ostéopathe = 5

Une réponse sera faite dans ce sens à la communauté de communes.

Nathalie Beaudet

- Le passage du jury pour le fleurissement et pour l'obtention d'une première fleur est prévu le 11 juin. Le dossier que nous devons lui remettre est presque terminé. Les services techniques ont commencé les plantations.
- nous avons reçu un email d'une stéphanoise nous demandant si la commune participait au dispositif « Ma vieille Sans Moustique ». Ce procédé est une initiative collaborative visant à lutter efficacement contre la prolifération des moustiques, notamment le moustique tigre par la pose de pièges. Le coût de ce système est de 36 € dont 50 % pris en charge par la commune si elle adhère au dispositif. Les communes intéressées doivent s'inscrire avant fin mars, il est donc trop tard pour cette année mais nous pourrions y penser pour l'année prochaine.
- Appel d Mr Pierre Piron du Moulin de Tallard qui souhaite rouvrir le moulin afin de fabriquer du pain. Les dates sont le 29 juin, le 6 juillet, le 10 août et les 2 jours consacrés aux journées du patrimoine au mois de septembre.
- La fête du village aura lieu les 29,30 et 31 Mai 2025 (brocante, repas champêtre, concert, feu d'artifice...)

Informations des conseillers municipaux :

Christelle Paget :

- souhaite savoir où en est le bulletin municipal : il est en cours de création.

Cédric Brevet :

- nous rencontrons de plus en plus fréquemment des chiens non tenus en laisse sur la commune : Mr le Maire informe que des courriers sont faits auprès des administrés concernés et rappelle qu'il est du devoir de chacun de respecter cette obligation.

Gérard Dumire :

-nouveau tracteur CASE : est-ce que celui-ci est équipé d'une prise de force avant ?

Fabien Cogno

-commission assainissement : réunion le 04/04/2025. La commune sera raccordée à la STEP de Mogneneins d'ici le 31/12/2028.

Informations du maire :

-une effraction a eu lieu au local du foot le 19/04/2025, volet et porte endommagés, plainte et déclaration à l'assurance effectuées.

-Lotissement les Peupliers : Logidia demande la rétrocession des voiries à la commune. Celle-ci est favorable sous conditions que les contrôles et les mises aux normes soient effectués. Une délibération sera prise prochainement.

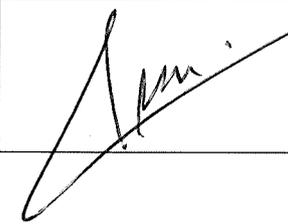
-le 77^{ème} critérium du Dauphiné passage à Villesollier le 12 Juin 2025 vers 14h.

-Courrier du collectif Antenne relais 4G/5G à Graboz : Mr le Maire donne la parole à Mr Collonge pour qu'il s'exprime à ce sujet. Mr Collonge a transmis un dossier à la mairie. Il dénonce l'inquiétude qu'il a sur l'impact de celle-ci sur la santé de sa famille. Il annonce être déterminé à faire tomber cette antenne.

-prochains conseil municipaux : jeudi 12 juin – jeudi 17 juillet.

La séance est levée à 22h12

Signature du maire et du secrétaire de séance :

Le Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Caroline Fructuoso	